

# "En général, quand un gouvernement veut avoir l'air d'être soutenu sur une réforme impopulaire, il peut [...]"

 [threader.app/thread/1373652268516569089](https://threader.app/thread/1373652268516569089)

François Malaussena, 21 mars 2021

Note: This thread is related to #COVID19.

Follow the World Health Organization's instructions to reduce your risk of infection. Avoid the three Cs: Crowded places, Close Contact Settings & Confined spaces. Airborne aerosols play an important role in transmitting COVID-19.

- Avoid crowded places and limit time in enclosed spaces
- Apply social distance
- Air rooms by opening windows & doors
- Keep hands and surfaces clean, cover coughs & sneezes
- Wear a mask when you are not at home or when physical distancing is not possible

En général, quand un gouvernement veut avoir l'air d'être soutenu sur une réforme impopulaire, il peut demander à une commission téléguidée de lui pondre un rapport la justifiant. C'était le boulot de la commission Arthuis : justifier la réforme des retraites. Sauf que...

La commission Arthuis avait un rôle : avoir l'air indépendante (alors qu'idéologiquement, bon, je vous laisse juger des profils), crier que l'Etat est au bord du gouffre et conseiller au gouvernement de reprendre ses réformes : chômage, retraites, vente d'ADP, d'EDF, etcetera

- **M. Jean Arthuis, président** Ministre dans les gouvernements Chirac puis Juppé, membre du conseil de LREM
- **M. Raoul Briet** Président de la première chambre de la Cour des comptes
- **M<sup>me</sup> Laurence Parisot** PDG, ancienne présidente du MEDEF
- **M<sup>me</sup> Hélène Rey** Economiste, membre de l' "institut" Montaigne, a soutenu Macron à la présidentielle
- **M. Augustin de Romanet** Secrétaire général adjoint de l'Elysée sous Chirac, haut fonctionnaire, PDG d'ADP
- **M<sup>me</sup> Marisol Touraine** Ministre de la Santé pendant tout le quinquennat Hollande, candidate (malheureuse) LREM aux législatives 2017
- **M. Jean-Luc Tavernier** DG de l'INSEE, au cabinet d'Eric Woerth quand il était ministre du budget
- **M<sup>me</sup> Natacha Valla** Economiste, ancienne de Goldman Sachs et LVMH
- **M<sup>me</sup> Béatrice Weder di Mauro** Economiste, conseillère de Schroeder et Merkel
- **M. Thomas Wieser** Economiste, ancien président des réunions préparatoires de l'Eurogroupe quand on a saigné la Grèce

#### Rapporteur général :

- **M. Thomas Cazenave** Dircab adjoint de Macron à Bercy, candidat (malheureux) LREM à la mairie de Bordeaux en 2020

#### Rapporteurs :

- **M<sup>me</sup> Claire Durrieu** Inspectrice des finances
- **M. Xavier Jaravel** Inspecteur des finances
- **M. Nicolas Scotté** Inspecteur des finances, conseiller santé et comptes de la sécu à Matignon depuis hier

Sauf que, je sais pas ce qu'il s'est passé dans le huis-clos de la commission, mais il n'y a rien de tout ça dans le rapport ! En le lisant, j'ai été extrêmement surpris de le trouver très critique du gouvernement et de Bercy, vous allez voir. Rapport là :

<https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2021/03/rapport-commission-sur-lavenir-des-finances-publiques.pdf>...

Après le disque classique de la droite sur le mur de la dette kifépeur, le rapport... critique le cantonnement de la dette (le fait de vouloir absolument la rembourser plutôt que la faire rouler) par le gouv, et reconnaît explicitement que ça va la rendre plus chère !

Or, la dette liée au Covid-19, générée par une crise exogène, apparaît plus légitime que les autres dettes et que la dette sociale. Il y aurait donc un paradoxe à vouloir enserrer la dette liée au Covid-19 dans une caisse d'amortissement qui conduira à être beaucoup plus rigoureux sur son remboursement que sur le remboursement des autres dettes. En outre, l'affectation de recettes fiscales dédiées à l'amortissement de la dette liée au Covid-19 conduirait soit à augmenter les prélèvements obligatoires, soit à réorienter des ressources qui financent actuellement les dépenses.

Enfin, sur le plan économique et comptable, le cantonnement de la dette ne modifierait en rien l'appréciation du niveau global de dette publique.

Compte tenu de ces éléments, nous ne préconisons pas d'engager un cantonnement de la dette liée au Covid-19 par la création d'une caisse d'amortissement dédiée. Nous proposons que l'intégralité de la dette liée au Covid-19 soit plutôt refinancée par l'État, dans le cadre de ses programmes d'émission classiques, qui assurent les meilleures garanties de refinancement (moindre coût) et avec un horizon de très long terme de remboursement. La logique de ce raisonnement aboutit d'ailleurs à s'interroger sur la légitimité de la reprise d'une partie de la dette liée au Covid-19 par la CADES, décidée en août 2020.

Bon, je veux pas dire que la gauche le disait déjà il y a un an hein, cf cet article de @RomaricGodin par exemple, mais je vais le dire quand même.

<https://www.mediapart.fr/journal/france/260520/dette-sociale-les-mauvais-comptes-du-gouvernement?onglet=full>...

Au passage, ils éclatent la fable gouvernementale, en disant que « si si, le gouvernement a bien augmenté les impôts, mais juste pas les impôts de tout de suite » : on devait payer moins entre 2024 et 2033 puisque la CRDS devait s'arrêter en 2024, mais finalement on payera plus.

Or, la dette liée au Covid-19, générée par une crise exogène, apparaît plus légitime que les autres dettes et que la dette sociale. Il y aurait donc un paradoxe à vouloir enserrer la dette liée au Covid-19 dans une caisse d'amortissement qui conduira à être beaucoup plus rigoureux sur son remboursement que sur le remboursement des autres dettes. En outre, l'affectation de recettes fiscales dédiées à l'amortissement de la dette liée au Covid-19 conduirait soit à augmenter les prélèvements obligatoires, soit à réorienter des ressources qui financent actuellement les dépenses.

Enfin, sur le plan économique et comptable, le cantonnement de la dette ne modifierait en rien l'appréciation du niveau global de dette publique.

Compte tenu de ces éléments, nous ne préconisons pas d'engager un cantonnement de la dette liée au Covid-19 par la création d'une caisse d'amortissement dédiée. Nous proposons que l'intégralité de la dette liée au Covid-19 soit plutôt refinancée par l'État, dans le cadre de ses programmes d'émission classiques, qui assurent les meilleures garanties de refinancement (moindre coût) et avec un horizon de très long terme de remboursement. La logique de ce raisonnement aboutit d'ailleurs à s'interroger sur la légitimité de la reprise d'une partie de la dette liée au Covid-19 par la CADES, décidée en août 2020.

Ils critiquent ensuite les baisses d'impôts non compensées, c'est à dire, sans les nommer, la suppression de la taxe d'hab, la baisse de l'impôt sur les sociétés de 33,3% à 25%, la pérennisation du CICE, la flat tax sur les revenus du capital, la baisse de l'ISF en IFI...

Compte tenu de notre niveau d'endettement, il conviendrait aussi de garantir que toute baisse d'impôts éventuelle sera bien compensée à l'avenir soit par une hausse équivalente d'un autre prélèvement obligatoire, soit par une baisse équivalente des dépenses.

On pourrait aussi y inclure les 10 milliards de baisse des impôts de production, mais pour être honnête, ça ils en parlent (en citant la note du conseiller économique de Macron, qui fun fact conseillait pas que ce qui a été fait...). M'enfin c'est extrêmement extrêmement timide :

Une note de 2019 du Conseil d'analyse économique<sup>29</sup> a montré que ces impôts de production expliquaient une partie de la relative atrophie du secteur productif français et le CAE recommandait la suppression de certaines de ces taxes. L'abaissement de 10 Md€ des impôts de production dans le cadre du plan de relance s'inscrit dans ce sens.

Au passage, ils glissent ce tableau page 45, qui... plaide contre la baisse encore prévue de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et contre la suppression de la taxe d'habitation pour les 20% de ménages les plus riches (vu que le tableau est de 2019).



Tableau 2 : Comparaison de la structure de prélèvements obligatoires entre la France et la zone euro (2019 en % du PIB)

Prélèvements en % du PIB	France	Zone euro
Cotisations sociales	16,1	14,1
Impôts sur la consommation	12,1	11,0
Impôts sur la production	4,6	2,2
Impôts sur le revenu des ménages	9,6	9,5
Impôts sur le bénéfice des sociétés	2,7	2,7
Autres	1,4	1,0
<b>Total</b>	<b>46,5</b>	<b>40,5</b>

*Source : Eurostat.*

Ensuite, assez classiquement pour la droite, ils sont contre une hausse des impôts... mais contre une hausse globale ! Ce qui laisse la porte ouverte à des hausses ciblées...

**Dans ce contexte, une nouvelle hausse globale des prélèvements obligatoires pour redresser à moyen terme les finances publiques ne paraît pas envisageable.**

Et justement, ils mentionnent la taxe sur les GAFAM ou le retour de l'ISF, portées par la gauche depuis le début du quinquennat.

**L'idée de nouvelles taxes est avancée dans le débat public pour financer la dette liée au Covid-19. Toutefois leur rendement ne serait pas à la hauteur des enjeux financiers de la crise.**

Ainsi, la taxe mise en place sur le chiffre d'affaires des géants du numérique (taxe dite Gafam<sup>25</sup>) en France a généré 350 M€ pour l'État en 2019, et les projets de fiscalisation à plus grande échelle dépendent des avancées des négociations au sein de l'OCDE, sans compter que la Commission européenne a déjà un projet de taxe numérique au niveau européen.

De la même manière, l'idée d'une taxation exceptionnelle des plus riches, sur les patrimoines ou sur les successions par exemple<sup>26</sup> est avancée pour financer les dépenses liées à la crise. Aucune taxe de cette nature ne serait toutefois en mesure d'infléchir notre trajectoire d'endettement. À titre indicatif, la réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et son remplacement par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) a généré une baisse des prélèvements de l'ordre de 3,0 Md€, ce qui n'est pas comparable à la dégradation du déficit attendu pour l'année 2020.

Si ce type de mesure ne permet pas de répondre aux enjeux de maîtrise de nos finances publiques, ce débat peut s'avérer tout à fait légitime au regard d'autres objectifs de politique publique comme la lutte contre les inégalités par exemple. Rappelons en effet que la politique monétaire accommodante de ces dernières années a eu pour effet une forte inflation des prix des actifs et en particulier des actifs immobiliers.

Avec une critique : les volumes de ces impôts ne sont pas suffisants pour rembourser toute la dette.

(Comme si, quand on plaidait pour le rétablissement de l'ISF, on disait "ça suffira à rembourser la dette Covid"... En 2019, évidemment pas !)

**L'idée de nouvelles taxes est avancée dans le débat public pour financer la dette liée au Covid-19. Toutefois leur rendement ne serait pas à la hauteur des enjeux financiers de la crise.**

Ainsi, la taxe mise en place sur le chiffre d'affaires des géants du numérique (taxe dite Gafam<sup>25</sup>) en France a généré 350 M€ pour l'État en 2019, et les projets de fiscalisation à plus grande échelle dépendent des avancées des négociations au sein de l'OCDE, sans compter que la Commission européenne a déjà un projet de taxe numérique au niveau européen.

De la même manière, l'idée d'une taxation exceptionnelle des plus riches, sur les patrimoines ou sur les successions par exemple<sup>26</sup> est avancée pour financer les dépenses liées à la crise. **Aucune taxe de cette nature ne serait toutefois en mesure d'infléchir notre trajectoire d'endettement.** À titre indicatif, la réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et son remplacement par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) a généré une baisse des prélèvements de l'ordre de 3,0 Md€, ce qui n'est pas comparable à la dégradation du déficit attendu pour l'année 2020.

Si ce type de mesure ne permet pas de répondre aux enjeux de maîtrise de nos finances publiques, ce débat peut s'avérer tout à fait légitime au regard d'autres objectifs de politique publique comme la lutte contre les inégalités par exemple. Rappelons en effet que la politique monétaire accommodante de ces dernières années a eu pour effet une forte inflation des prix des actifs et en particulier des actifs immobiliers.

Mais ensuite, plutôt que d'écrire que ces propositions sont contreproductives parce que ça ferait fuir les riches (nb : on sait empiriquement que c'est pas le cas) comme la droite le dit souvent... ils estiment qu'elles ont du sens !

**L'idée de nouvelles taxes est avancée dans le débat public pour financer la dette liée au Covid-19. Toutefois leur rendement ne serait pas à la hauteur des enjeux financiers de la crise.**

Ainsi, la taxe mise en place sur le chiffre d'affaires des géants du numérique (taxe dite Gafam<sup>25</sup>) en France a généré 350 M€ pour l'État en 2019, et les projets de fiscalisation à plus grande échelle dépendent des avancées des négociations au sein de l'OCDE, sans compter que la Commission européenne a déjà un projet de taxe numérique au niveau européen.

De la même manière, l'idée d'une taxation exceptionnelle des plus riches, sur les patrimoines ou sur les successions par exemple<sup>26</sup> est avancée pour financer les dépenses liées à la crise. **Aucune taxe de cette nature ne serait toutefois en mesure d'infléchir notre trajectoire d'endettement.** À titre indicatif, la réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et son remplacement par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) a généré une baisse des prélèvements de l'ordre de 3,0 Md€, ce qui n'est pas comparable à la dégradation du déficit attendu pour l'année 2020.

Si ce type de mesure ne permet pas de répondre aux enjeux de maîtrise de nos finances publiques, **ce débat peut s'avérer tout à fait légitime** au regard d'autres objectifs de politique publique comme la lutte contre les inégalités par exemple. Rappelons en effet que la politique monétaire accommodante de ces dernières années a eu pour effet une forte inflation des prix des actifs et en particulier des actifs immobiliers.

Plus loin, il y a ce scud nucléaire : vos politiques d'économies de bouts de chandelles court-termiste nous envoie dans le mur.



**En conséquence, pour la maîtrise de nos dépenses, nous nous concentrons souvent sur des politiques dites de « rabet budgétaire » (baisse uniforme de la dépense sur tout un pan de l'action publique ou « gel des dépenses »), plutôt que de conduire des réformes d'ampleur, sélectives, qui génèrent davantage d'économies à terme mais qui exigent pour réussir un cadre pluriannuel.**

Là, ils sont à deux doigts de dire qu'on ment sciemment à l'UE. Toute la page est une critique acerbe des technos de Bercy... à qui ils proposent plus loin (p57) de retirer le travail de prévision pour donner ça à un organe indépendant, parce que Bercy est juge et partie.

### **3.1.2. Les trajectoires de finances publiques sont peu crédibles**

**Les objectifs pluriannuels de finances publiques présentés chaque année devant la Commission européenne n'ont jamais été atteints.** Les prévisions françaises sont moins fiables qu'ailleurs, car elles ne sont pas réellement basées sur une appréciation indépendante des risques et des enjeux de soutenabilité. L'analyse du respect des objectifs des programmes de stabilité pluriannuels le démontre clairement (cf. graphique 17). Les objectifs de moyen terme intégrés dans les programmes de stabilité entre 2015 et 2019 n'ont été respectés qu'une année sur cinq en France, mais chaque année en Allemagne, Autriche, Danemark, Finlande, Pays-Bas et Suède. **Cela entache la crédibilité de la France à l'égard de ses partenaires.**

**C'est la même chose avec les lois de programmation des finances publiques (LPFP).** Les LPFP deviennent en réalité très vite caduques : depuis 2009, il y a eu en moyenne une LPFP tous les 2,25 ans et une fois votées, les LPFP sont peu utilisées comme un réel outil de pilotage.

**Contrairement à la plupart des pays de l'OCDE, aucune institution indépendante n'est chargée d'élaborer des trajectoires de moyen et long terme.** Les trajectoires pluriannuelles « toutes administrations publiques » sont directement élaborées par les administrations sans regard extérieur sur les approches retenues. Toutefois, la fiabilité de nos trajectoires a progressé depuis la création du Haut-Conseil des finances publiques en 2013, chargé de rendre un avis sur la sincérité des exercices budgétaires. Selon le CAE<sup>33</sup>, la mise en place du HCFP a conduit à réduire le « biais d'optimisme » des prévisions macro-économiques qui sous-tendent les programmes de stabilité et les LPFP.

Ce manque de visibilité à moyen et long terme est d'autant plus problématique que seule une prise de conscience, à tous les niveaux, de la nécessité de redresser les finances publiques permet de générer le déclic qui produit les réformes structurelles. C'est ce qui a été constaté dans les pays qui ont réussi un redressement important de leurs finances publiques (Canada, Suède) : c'est toujours un fort portage politique, sur la base d'un constat clair et largement partagé, qui est à l'origine du changement.

Puis ils critiquent le trop grand nombre de collectivités territoriales (mais en réalité de communes), le mille feuilles administratif, l'illisibilité pour le Parlement du magma budgétaire, les 22 000 pages de documents budgétaires...

### 3.1.3. Les finances publiques sont dépourvues de vision globale, restent très éclatées et se caractérisent par une insuffisante responsabilisation

**La complexité et la fragmentation de la gouvernance des finances publiques nuisent considérablement au pilotage global.** Cette fragmentation est visible dans les comptes de l'État (présence de budgets annexes et de comptes spéciaux), comme dans la sphère locale et la sphère sociale. Elle est aussi visible par le volume de documents budgétaires, qui a augmenté de 46 % entre 2006 et 2017 : ce sont désormais plus de 22 000 pages de documents budgétaires qui sont annexées chaque année au projet de loi de finances et au projet de loi de règlement<sup>34</sup>.

**L'appréhension globale des politiques de protection sociale est actuellement rendue difficile du fait de cette fragmentation.** Des dépenses de protection sociale ne sont aujourd'hui pas du tout intégrées dans le débat parlementaire des lois de financement de la sécurité sociale (LFSS). En particulier, l'assurance chômage tout comme les régimes de retraite complémentaire ne sont pas suivis dans les lois financières. La discussion parlementaire sur les dépenses sociales est partagée entre la loi de finances et la loi de financement de la sécurité sociale sans grande clarté.

Cette fragmentation est accentuée également par la **multiplication des lois de programmation sectorielles** (défense, enseignement supérieur, aide publique au développement, etc.), dont la cohérence avec la programmation pluriannuelle globale n'est pas toujours bien mesurée.

**Elle crée par ailleurs des flux financiers complexes entre les différentes sphères<sup>35</sup> et a des conséquences sur la capacité d'analyse du Parlement.** Il y a par exemple près de 40 taxes affectées à la sécurité sociale.

**La gestion publique territoriale est toujours très éclatée.** La France présente un **nombre très élevé de gestionnaires publics** (93 700 entités dans les administrations en France contre 15 000 en Allemagne), du fait de l'existence d'un **très grand nombre de collectivités territoriales**. Avec une collectivité territoriale pour 1 900 habitants, la France a en moyenne cinq fois moins d'habitants par collectivité que la moyenne de l'OCDE (cf. graphique 20).

(A croire qu'ils ont vu mon tweet d'octobre dernier...)

J'ai fait mon premier tiktok [pic.twitter.com/kjxVUapW5F](https://pic.twitter.com/kjxVUapW5F)

— François Malaussena (@malopedia) [October 8, 2020](#)

Plus loin, ils proposent une "norme en dépense", c'est à dire un plafond maximal de dépense. Classique pour la droite...

Dès lors, la transformation radicale de notre gouvernance est une condition de la réussite de notre stratégie de finances publiques. Elle reposerait sur trois piliers :

- ♦ 1<sup>er</sup> pilier : créer une **norme en dépense pluriannuelle** et en faire une nouvelle boussole de nos finances publiques

La loi de programmation des finances publiques devrait définir à chaque début de mandat un **objectif pluriannuel de dépenses** qui concerne l'ensemble des administrations publiques (État, Sécurité sociale, collectivités locales). Le respect de cette trajectoire serait suivi chaque année sur la base d'un « **compteur des écarts** », décliné dans chaque secteur. Pour renforcer la crédibilité de cet engagement pluriannuel, nous proposons qu'en début de mandature, le vote du premier budget soit décalé de quelques mois le temps que le nouvel exécutif puisse élaborer sa stratégie pluriannuelle et que le premier budget s'y inscrive pleinement.

Pour éviter que cette maîtrise des dépenses ne se fasse au détriment des dépenses favorables à la croissance économique, un **périmètre et un niveau plancher de « dépenses d'avenir »** serait fixé en début de mandature. Celles-ci pourraient intégrer des dépenses vertes, des dépenses d'investissement et d'innovation et des dépenses favorables au capital humain.

...mais plutôt mesuré quand on sait que Bruno Le Maire a ressorti il y a 3 semaines devant le Sénat la folie dont il rêve à haute voix depuis des décennies, la "règle d'or" budgétaire (inscrire le plafond de 3% de déficit dans la Constitution)

(Plafond de dépenses avec des aménagements ou règle d'or budgétaire, les deux sont des idées dangereuses hein. Mais c'est juste que répondre à un ministre dans un rapport, voilà quoi.)

Puis il y a le fait de réduire les dépenses, qu'ils martèlent tout au long du rapport (pas de surprise, Arthuis reste de droite).

Mais bon à nouveau, c'est extrêmement surprenant qu'ils ne donnent jamais d'exemples de dépenses à raser, et en particulier, qu'ils ne disent pas qu'il faut la réforme des retraites... alors pourtant qu'on s'attendait tous à ce que ce rapport ne dise que ça.

(A l'inverse, ils parlent de protéger les dépenses d'avenir, et vont jusqu'à un plancher de dépenses vertes. Ce qui implique déjà de les comptabiliser, et si c'était fait, on serait plus très loin de l'idée de ne plus les comptabiliser dans la dette comme la gauche le propose.)



- ♦ **1<sup>er</sup> pilier : créer une norme en dépense pluriannuelle et en faire une nouvelle boussole de nos finances publiques**

La loi de programmation des finances publiques devrait définir à chaque début de mandat **un objectif pluriannuel de dépenses** qui concerne l'ensemble des administrations publiques (État, Sécurité sociale, collectivités locales). Le respect de cette trajectoire serait suivi chaque année sur la base d'un « **compteur des écarts** », décliné dans chaque secteur. Pour renforcer la crédibilité de cet engagement pluriannuel, nous proposons qu'en début de mandature, le vote du premier budget soit décalé de quelques mois le temps que le nouvel exécutif puisse élaborer sa stratégie pluriannuelle et que le premier budget s'y inscrive pleinement.

Pour éviter que cette maîtrise des dépenses ne se fasse au détriment des dépenses favorables à la croissance économique, **un périmètre et un niveau plancher de « dépenses d'avenir »** serait fixé en début de mandature. Celles-ci pourraient intégrer des dépenses vertes, des dépenses d'investissement et d'innovation et des dépenses favorables au capital humain.

Rappel utile : si on enlève les dépenses d'investissements publics, le solde budgétaire est positif depuis au moins 78 (sauf 5 années de crise). Autrement dit, on ne doit pas notre déficit au "mauvais fonctionnement" de l'Etat mais au fait qu'on investit (et c'est tant mieux !)

Bref, je vais pas tout lister, mais le rapport est émaillé d'éléments qui me font penser qu'ils ont refusé autant qu'ils le pouvaient de dire ce que le gouvernement attendait d'eux. Après, faut pas se leurrer, le rapport est extrêmement faible sur le fond...

D'une part parce que ses recommandations sont lunaires, je vous laisse en juger : elles auraient pu être émises n'importe quand.

# Synthese des propositions

N°	Propositions
<b>Axe 1 : Se doter d'un objectif pluriannuel en dépense, boussole de nos finances publiques</b>	
1	Définir en loi organique un cadre pluriannuel de dépenses publiques au début de chaque mandature. Ce cadre définirait la progression annuelle et pluriannuelle des dépenses primaires, en milliards d'euros courants ou constants et en croissance en valeur ou volume (une norme en dépenses). Cette norme serait déclinée dans toutes les administrations publiques.  Cet objectif pluriannuel des dépenses serait suivi chaque année par un compteur des écarts, surveillé par l'institution budgétaire indépendante
2	Fixer spécifiquement un plancher pluriannuel de dépenses d'avenir
3	Définir des contrats pluriannuels entre les principales directions et le ministère chargé des finances. En contrepartie d'un objectif de dépenses pluriannuel pour les services de l'État, prévoir un allègement des normes de gestion annuelles (schéma d'emploi, fongibilité asymétrique, etc.) et augmenter la réserve de précaution.
4	Se doter d'un objectif indicatif de dépenses de protection sociale, en Md€, en intégrant les dépenses qui ne sont pas actuellement dans les lois de financement de la sécurité sociale (assurance chômage, retraites complémentaires – sans en changer la gouvernance) et fixer des règles stables en matière d'affectation de recettes entre l'État et la sécurité sociale
5	Définir un nouveau contrat pluriannuel avec les collectivités locales (étendre les contrats de Cahors)
<b>Axe 2 : S'appuyer sur une institution budgétaire indépendante, « vigie du long terme »</b>	
6	Créer une institution budgétaire indépendante chargée d'éclairer le Parlement et le grand public sur l'avenir des finances publiques.  Attributions : élaboration des trajectoires à moyen/long terme, contrôle de la norme de dépenses pluriannuelle et du respect des normes européennes, évaluation ex ante de l'impact économique et financier à moyen terme de différentes réformes (du Gouvernement et sur option du Parlement)
<b>Axes 3 - Un débat plus transparent, un Parlement aux prérogatives accrues</b>	
7	Créer une conférence nationale des finances publiques pour débattre et tracer des perspectives à moyen et long terme
8	Fixer un programme d'évaluation pluriannuel en loi de programmation des finances publiques (revues de dépenses, etc.)
9	Instituer un débat annuel au Parlement sur la dette publique et sa soutenabilité de long terme
10	Inscrire le « printemps de l'évaluation » parlementaire en loi organique

Vous me connaissez, je suis fan des changements structurels hein, mais là on a presque l'impression que tout roule, qu'on est pas potentiellement à la veille de la plus grande crise économique et sociale depuis au moins 1929, peut être même de l'histoire moderne.

D'autre part, parce que quitte à parler de réforme structurelles, ils auraient pu parler de la fragilité des banques face au vrai danger de la politique monétaire actuelle, le risque de bulle financière ou immobilière, dont seuls les économistes semblent conscients aujourd'hui

(La question a été posée à Bruno Le Maire il y a quelques jours, il n'a même pas compris de quoi la députée lui parlait, ça n'existe pas dans son radar, incapable qu'il est de dire et comprendre autre chose qu'austérité, austérité, austérité...)

**Mme Isabelle Santiago.**

Avec 1 850 milliards d'euros pour le Pandemic Emergency Purchase Programme de la Banque centrale européenne, 1 500 milliards pour le plan américain équivalent et 2 400 milliards pour le programme d'achats d'actifs de la BCE, la quasi-crédit monétaire au moyen de mesures d'assouplissement quantitatif est massive, même si elle reste inférieure à la création monétaire des banques privées.

Si aucun économiste sérieux n'établit plus de lien direct entre la création monétaire des banques centrales et l'inflation, les modalités de distribution de cette nouvelle monnaie, à savoir le rachat de titres financiers, alimente le risque de gonfler le prix de ces titres, et donc les risques de bulle financière sur les marchés financiers secondaires. Ainsi, la dette privée a bondi de 10 % en Europe et de 15 % en France, avec plus de 175 milliards d'euros en un an. C'est un signe très préoccupant qui inquiète la Banque de France comme le Conseil national de la productivité, peu suspects d'hétérodoxie, dans leur rapport de janvier.

Les agences de notation observent que le volume de dette pouvant être prochainement dégradée est de plus de 200 milliards d'euros. Pourtant, les obligations prudentielles des banques ont été un peu relâchées à l'été 2020, ce qui importe, car les grandes banques peuvent évaluer elles-mêmes leur propre niveau de risque pour contourner les règles de Bâle III.

Nous n'avons pas retenu les leçons de 2008 et courons droit vers une répétition, à cette différence toutefois que les États ne pourront pas éponger les dégâts, empêtrés eux aussi à la sortie de la crise sanitaire et économique. Pourrons-nous résister à la prochaine crise financière qui pourrait terrasser les banques et contaminer l'économie réelle ? J'ai bien peur que non, et je ne suis pas la seule. Qu'en pensez-vous, monsieur le ministre ?



**M. Bruno Le Maire, ministre.**

Je tiens à vous rassurer : nous n'avons pour le moment pas de craintes particulières à ce sujet. En revanche, vous avez raison de souligner l'importance des fonds levés sur les marchés, notamment par les États, mais cela s'est fait au bénéfice du contribuable. Nous avons levé très précisément 290 milliards d'euros de dette supplémentaire l'année dernière, à un taux moyen de -0,13 %, grâce à la politique monétaire très accommodante de la Banque centrale européenne. Au bout du compte, la charge de la dette coûte moins cher au contribuable, ce qui est une bonne nouvelle.

Nous avons tous parfaitement conscience que cela ne peut pas éternellement durer, mais pouvons être satisfaits de la manière dont les banques centrales, la Banque centrale européenne et les États ont réagi à la crise en acceptant de s'endetter pour protéger, et en le faisant à un coût qui était le plus réduit possible. Je suis convaincu que c'était la bonne politique, qui a tiré les leçons des erreurs que nous avons commises entre 2008 et 2010, où nous n'avions pas eu la même réaction et subi un impact économique beaucoup plus fort. À nous maintenant de veiller, en sortie de crise, à retrouver de la croissance, des emplois et des finances publiques saines.

Enfin, pour être honnête, le rapport effleure la question des bulles... pendant deux lignes seulement, ce qui me semble limite pire : être conscient du risque mais en parler comme si c'était complètement anecdotique.

Si ce type de mesure ne permet pas de répondre aux enjeux de maîtrise de nos finances publiques, ce débat peut s'avérer tout à fait légitime au regard d'autres objectifs de politique publique comme la lutte contre les inégalités par exemple. Rappelons en effet que la politique monétaire accommodante de ces dernières années a eu pour effet une forte inflation des prix des actifs et en particulier des actifs immobiliers.

Et surtout, d'une troisième part : sans vous faire de cours d'éco trop long, en gros, si on ne monétise (on paie avec de la création monétaire) ou on ne renégocie pas la dette publique, alors il n'y a pas 500 leviers pour réduire le poids de la dette :

Des recettes plus élevées, des dépenses plus faibles, des taux plus bas (impossible aujourd'hui), de l'inflation, et/ou surtout, surtout, de la croissance, j'ai déjà expliqué pourquoi dans ce fil.

C'est à la fois vrai et une énorme idiotie, parce qu'en réalité, même en remboursant toujours toutes ses dettes, un Etat ne les rembourse jamais.

Comment un tel paradoxe est-il possible ? Explications <https://t.co/rTIm4yzaaN>

— François Malaussena (@malopedia) October 4, 2020

Se focaliser sur la limitation des dépenses comme ils le font tout au long du rapport, sans réaliser a) que c'est la croissance le facteur le plus important et b) que limiter les dépenses risque d'empêcher la reprise économique (on a testé post 2008), alors même que...

...alors même que, ben, à nouveau c'est la croissance le facteur le plus important, c'est se condamner à répéter les erreurs de 2008.

(PS : C'est la croissance le facteur le plus important parce que, en plus de ce que j'ai déjà expliqué dans le thread cité au-dessus, croissance = + de TVA, d'IR, d'IS, etc, donc + de recettes, ET croissance = - de chômage, de dépenses de santé, etc, donc - de dépenses,

ET en général, qui dit croissance dit inflation. Bref, la croissance impacte dans le bon sens presque tous les autres leviers.)

Pour finir, inutile de se leurrer, le gouvernement s'appuiera bien sur ce rapport pour justifier la reprise (s'ils ont le temps vu le calendrier législatif) de la réforme des retraites hein, puisqu'il dit "diminuer les dépenses".

Mais je voulais quand même pas laisser être oublié dans un silence généralisé le fait que non, entre les lignes, le rapport ne dit pas ce que le gouvernement dira qu'il dit.

You can follow [@malopedia](#).

Share this threadBookmark

---

Tip: mention [@threader\\_app](#) on a Twitter thread with the keyword "compile" to get a link to it.

Enjoy Threader? [Sign up](#).

Since you're here...

... we're asking visitors like you to make a contribution to support this independent project. In these uncertain times, access to information is vital. Threader gets 1,000,000+ visits a month and our iOS Twitter client was featured as an [App of the Day](#) by Apple. Your financial support will help two developers to keep working on this app. Everyone's contribution, big or small, is so valuable. Support Threader by [becoming premium](#) or by donating on [PayPal](#). Thank you.

En général, quand un gouvernement veut avoir l'air d'être soutenu sur une réforme impopulaire, il peut demander à une commission téléguidée de lui pondre un rapport la justifiant. C'était le boulot de la commission Arthuis : justifier la réforme des retraites. Sauf que...

— François Malaussena ([@malopedia](#)) [March 21, 2021](#)

T